

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an Deux Mille-Dix-Neuf, le Dix-Huit du mois de Novembre à Vingt-heures Trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Paillat Philippe -Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 13.11.2019

ETAIENT PRESENTS : Mmes GATARD Odile, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie Josée, BABU Pascaline, RABUSSEAU Stéphanie,
M. PAILLAT Philippe, JAULIN Guy-Marie, CHARRIER Jean-Luc, PIERRE Gwenaël, THIBAUDEAU Patrick, DEFOIS Sylvain
VINCENDEAU Joël

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée : RAMBAUD Marianne pouvoir donné à JAULIN Guy-Marie

Absents : COUTRET Christelle, PACHETEAU Laurent

Secrétaire de séance : THIBAUDEAU Patrick

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La modification de l'adresse de l'école publique « Les P'tits Minois »
- La vente d'un terrain communal situé à la Jouinière

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

3 Point sur les commissions :

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 4 novembre dernier pour faire le point sur les finances communales arrêtées au 30 octobre 2019. Une comparaison a été faite avec les résultats de l'année 2018 à la même date.

Monsieur le Maire présente un tableau synthétique des dépenses et recettes communales pour l'exercice 2019

Compte arrêté le 30/10/2019	Fonctionnement	Investissement
Recettes	819 575,35€	408 719,09€
Dépenses	746 178,71€	358 260,56€
Résultat	+73 396,64€	+50 458,53€
Report 2018	+538 379,95€	-384 273,99€
Résultat cumulé	277 961,13€	

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'au 30 octobre 2018 le résultat cumulé était de 230 862.69€.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis signés dans le cadre de la délégation de signature.

Entreprise	Objet	Montant TTC
PEPINIERE DU BOCAGE	Plantation pour cimetière	94.38€
ALAIN TP	Avenant lotissement la Prée	1662.06€
ECOTEL	Restaurant scolaire : robot	1555.20€
Eden com	Aire de jeux lotissement les pommiers	1903.20€
Locaser	Location déshumidificateurs suite sinistre mairie	1272.00€
Moulin des affaires	Guirlandes lumineuses bibliothèque	257.50€
SEDI	Drapeaux pavoisement mairie cimetière – fournitures administratives	176.74€

b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAudeau

* Restaurant scolaire : une réunion a été organisée avec DGA et la SPL afin de faire le point sur les réserves un an après la réception des travaux.

- L'entreprise BOISSINOT a réalisé les travaux concernant l'éclairage intérieur et extérieur aux bâtiments. Les travaux réalisés donnent satisfaction.
- L'entreprise BIAUD interviendra fin novembre concernant le soulèvement de plaques au plafond. L'intervention sera réalisée à titre commerciale.

Des petits travaux ont été réalisés par les services techniques communaux.

*Foyer des jeunes : pour rappel, le premier appel d'offre avait donné lieu à 3 lots infructueux et 1 lot non attribué car jugé inacceptable au vu du prix. Un nouvel appel a été réalisé et clos le 4 novembre 2019. L'attribution des marchés ne pourront avoir lieu à la présente séance faute d'analyse technique de la part d'UG-MER. La délibération concernant l'attribution des lots sera reportée au prochain Conseil Municipal.

Le projet de réhabilitation d'une partie du presbytère en foyer des jeunes, change la destination du bâtiment. Ce dernier passe d'habitation à établissement recevant du public. Il convient donc d'avoir recours à un architecte et déposer un permis de construire. Cette formalité administrative demande un délai maximal de 5 mois, ce qui repoussera d'autant le commencement des travaux.

*Muret de la bibliothèque et sol de l'église : les travaux sont en cours de réalisation par l'entreprise MOREAU.

*Eglise : la commission de sécurité a eu lieu le 11 octobre 2019 et a reçu un avis favorable à son utilisation. CGV CIEL organisme procédant à la vérification annuelle du chauffage du bâtiment, avait préconisé la réalisation d'une ventilation mécanique pour un coût d'environ 4000.00€TTC. La commission de sécurité a informé la commune que ce type de travaux n'est pas obligatoire dans ce type d'établissement.

*Location salle communale : Les tarifs 2019 seront reconduits pour 2020.

La commission souhaitait mettre en place pour la location sans préparation la veille, une remise des clés le jour même à 8h par un membre de la commission pour éviter les dérives puisqu'actuellement les clés sont remises la veille à 16h. Après réflexion l'institution d'une telle démarche semble malvenue au vu de la fin de mandat approchant. Il est proposé que les documents de location soient modifiés en précisant la possibilité pour un membre du Conseil Municipal de procéder à une vérification et d'appliquer une tarification

« préparation la veille » en cas d'occupation des locaux en dehors des heures prévues au contrat.

*Une réunion avec les associations communales est programmée le 25 novembre 2019 à 20h salle du Bocage.

*CAVAC : un devis pour la démolition du bâtiment a été effectué par ALAIN TP, celui-ci est chiffré à 48 222.00€TTC et le désamiantage a 14602.00€TTC.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Sylvain DEFOIS

* Lotissement la Prée : les travaux de voirie sont sur le point de se terminer.

* Rue des Platanes : le Conseil Municipal procédera à l'attribution du marché au cours de la réunion.

* Structure de jeux Lotissement Les Pommiers : le devis a été validé, la livraison est programmée semaine 51.

*Futur lotissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Des données manquent pour permettre la publication pour mise en concurrence.

*Antenne Orange : mise en service courant novembre à priori.

d. Information / Communication : présentation par Sylvain DEFOIS

* La commission prépare le prochain bulletin municipal. Pour rappel les articles sont attendus pour le 22 novembre prochain.

*La gestion de la page Facebook et du site internet se passe bien.

e. Enfance-Jeunesse – Culture- Tourisme – Vie associative : présentation par Odile GATARD

* Ecole publique : un conseil d'école a eu lieu le 7 novembre dernier. Les effectifs sont stables avec 59 élèves et 3 rentrées prévues en janvier. Le corps enseignant a demandé la modification de l'adresse de l'établissement. Ce point fera l'objet d'une délibération. Le corps enseignant va faire la demande de modification d'adresse. Les services techniques ont été remerciés pour l'ensemble des travaux réalisés.

Manifestations à venir organisées par l'école publique

29 mars 2020 : Loto , 07 juin 2020 : Vide Greniers, 20 juin 2020 : fête de l'école

*Bibliothèque : achat de guirlandes de Noël réalisé.

2 animations ont eu lieu pendant les vacances. Environ 10 enfants par séance. Une bonne communication a été réalisée après l'évènement (article Facebook et dans la presse).

*Pédibus : une rencontre a eu lieu avec l'école privée. Un manque de bénévoles est à noter ce qui pose des difficultés pour la réalisation du planning du mois de Novembre.

*Château de Saint-Mesmin : l'envoi d'un compte rendu concernant l'activité du Château de Saint-Mesmin a été envoyé aux membres du Conseil Municipal.

f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

* Café causerie : le café causerie du mois d'octobre a eu 25 participants avec la visite de l'exposition de M. PERAU. Au mois de novembre le café causerie a accueilli 25 participants.

* Emplois : les chiffres sur la commune sont stables. De même que sur la région.

* Déplacement solidaire : 2000 kilomètres parcourus au cours du 3^{ème} trimestre. 72 déplacements au total dont 50 pour raison médicale et 14 pour l'emploi. Il ressort que ce service est vraiment un besoin pour une certaine population

4 Point Communauté de Communes- Syndicats

➔ **Guy-Marie JAULIN** a rencontré 2 bailleurs sociaux : Vendée Logement et Vendée Habitat concernant le projet de réhabilitation des bâtiments BODIN-HERAUD et du Crédit Agricole. Vendée Habitat a communiqué sur les demandeurs de logement sociaux sur la commune et les analyses découlant de cette demande. Le document est consultable en secrétariat de mairie.

Concernant les projets présentés, les bailleurs sont prêts à étudier ces derniers mais induiront forcément une participation financière de la commune.

Jean-Luc CHARRIER regrette de ne pas avoir été convié à ces rendez-vous comme il en avait exprimé le souhait lors de la dernière réunion de Conseil Municipal.

➔ SOLIHA : la prise de contact avec l'organisme n'a pas été réalisée, le groupe de travail est dans l'attente d'un retour de la part du notaire dans le cadre de la succession FLOCTEIL.

Jean-Luc CHARRIER fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une réponse du notaire pour rencontrer SOLIHA, que cette démarche avait été actée lors du précédent conseil.

- Gwénaél PIERRE demande si le projet de chaudière bois est acté pour la piscine de Pouzauges. Odile GATARD répond qu'il s'agit uniquement du lancement de l'étude pour le moment.

5 Délibérations

OBJET : Rue des Platanes : attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 1^{er} juillet 2019 de procéder à l'aménagement de sécurité de la rue des Platanes.

Un appel d'offre a été réalisé. La commission présente au Conseil Municipal les offres proposées à l'issue de la consultation.

Entreprise	Montant HT
<i>ESVIA</i>	1 767,50€
<i>SIGNAUX GIROD</i>	2 127,31€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour une offre d'un montant de 2 127.31€ HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents relatifs à ce sujet ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

OBJET : Indemnité éviction P. BREGEON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 29 avril 2019 concernant la vente de la parcelle cadastrée B 78 au profit de l'entreprise PROCAR. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette même parcelle est à ce jour sous bail pour exploitation agricole avec Monsieur Pascale BREGEON.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme le prévoit l'article L.411-69 et suivant du code rural, la municipalité est redevable auprès de Monsieur Pascal BREGEON d'une indemnité d'éviction.

Le montant de l'indemnité d'éviction est de 0.35€ par m², soit un total de 3 559.50€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une indemnité d'éviction de 3 559.50€ à Monsieur Pascal BREGEON dans le cadre de la procédure de cession de la parcelle B 78 et charge Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET : Tarifs photocopies 2020

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 19 novembre 2018, les tarifs photocopies ont été fixés à :

Pour les photocopies noir et blanc ⇨

- 0,15 € la feuille A4
- 0,20 € la feuille A3 simple ou A4 recto verso

Et de fixer les tarifs suivants pour les photocopies couleur, pour un particulier ⇨

- 0,20 € la feuille A4
 - 0,30 € la feuille A3 simple ou A4 recto verso pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs à :

Pour les photocopies noir et blanc ⇨

- 0,15 € la feuille A4
- 0,20 € la feuille A3 simple ou A4 recto verso

Et de fixer les tarifs suivants pour les photocopies couleur ⇨

- 0,20 € la feuille A4
- 0,30 € la feuille A3 simple ou A4 recto verso.

Pour les associations les 50 premières photocopies couleur seront gratuites, au-delà toutes photocopies seront facturées 0,20 € l'unité format A4 et 0,30 € l'unité format A3.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

OBJET : Tarifs salles communales 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que la commission « Bâtiments Matériels » a examiné les tarifs de location de salles et du matériel, envisageables pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec

- décide de reconduire les tarifs 2019 et de fixer le tarif des salles suivant le tableau ci-dessous,

Tarifs Commune

	Salle du Bocage			Les Halles	Salle de l'Hermitage	Salle Omnisports
	Petite salle (40/50)	Grande Salle (200)	Avec Rétroprojecteur			
ASSOCIATION- Assemblées générales et réunions	Gratuit	Gratuit	20 € (avec caution de 400 €)	Gratuit	Gratuit	-
Réunion de famille Journée ⇨ (9 h – 7 h le lendemain matin)	94 €	170 €	45 € (avec caution De 400 €)	212 €	72 €	-
Sépulture « Réunion de familles » ⇨	40 €	60 €	-	60 €	-	-
Sépulture « avec repas sur place » ⇨	64 €	110 €		137 €		
Vins d'honneur ⇨ Assemblées générales entreprises ⇨	64 €	110 €	45 € (avec caution de 400 €)	137 €		
, Séances récréatives, Concours de belotte, loto CE. ⇨	64€	120 €	45 € (avec caution de 400 €)	150 €		150 €
Location week-end	141 €	255 €	45 € (avec caution de 400 €)	318 €	108 €	
Location préparation veille 16h00, rangement lendemain au plus tard 10h00	35€	35€		35€	35€	
Utilisation Sono salle du Bocage, pour réunion de familles ou privées	12€	12€		12€	12€	

Tarifs Hors Commune

	Salle Le Bocage			Les Halles	Salle de l'Hermitage	Salle Omnisports
	Petite salle	Grande Salle	Avec Rétroprojecteur			
ASSOCIATION- Assemblées générales et réunions	54 €	85 €	60 € (avec caution de 400 €)	97 €	57 €	-
Réunion de famille Journée ⇨ (9 h – 7 h le lendemain matin)	125 €	215 €	60 € (avec caution De 400 €)	272 €	102 €	-
Sépulture « Réunion de familles » ⇨	60 €	80 €	-	80 €		-
Sépulture « avec repas sur place » ⇨	84 €	140 €	-	175 €		-
Vins d'honneur ⇨	84 €	140 €	-	175 €		-
Assemblées générales entreprises, Séances récréatives, Concours de belotte, loto CE. ⇨	84€	227 €	60 €	297 €		-
Location week-end	188 €	323 €	60 € (avec caution de 400 €)	408 €		
Location préparation veille 16h00, rangement lendemain au plus tard 10h00	40€	40€		40€	40€	
Utilisation Sono salle du Bocage, pour réunion de familles ou privées	15€	15€		15€	15€	

Acompte de 25 % quand réservation supérieure à 6 mois.

Forfait chauffage Club Loisirs Détente = 370 €

Forfait location de salle Club Loisirs Détente = 500 €

Pour la location des salles, une caution de 300 € sera demandée.

Location de matériel

Chaises : 0,40 €

Tables : 4,00 € Location aux

Vidéoprojecteur mobile

Caution de 400 €

Associations et entreprises = 45 €

- un acompte de 25 % du coût de la location sera demandé pour toute demande intervenue 6 mois et plus avant la manifestation ;

- une caution de 300 € sera demandée pour les salles et une caution de 400 € pour les salles louées avec rétroprojecteur, cette caution étant rendue s'il n'y a pas eu de dégradation.

- décide d'instaurer une clause au règlement de location des salles municipales prévoyant la possibilité de vérification de non occupation de la salle entre la remise des clés et les heures réglementaires d'occupation de la salle. En cas d'occupation de la salle durant cette période un tarif « préparation la veille » sera appliqué.

OBJET : Tarifs cimetière 2020

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur les tarifs cimetière applicable au 1^{er} janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivant pour l'année 2020 :

- Concession cimetière trentenaire = 80 € le m²
Pour rappel, l'article 10 du règlement du cimetière traitant des dispositions générales relatives aux inhumations prévoit un espace superficiel de 2m² minimum
- De fixer le prix d'une case de columbarium pour 30 ans à 600 €.
- Cavurnes achat de la case = 300 € et concession trentenaire = 80 € (le concessionnaire n'aura à supporter que le prix du renouvellement de la concession au bout de 30 ans).
- Dispersion des cendres au jardin du souvenir = 50 €
- Plaque sur la colonne mémoire du jardin du souvenir = 40 €, possibilité de renouvellement au bout des 30 ans.

OBJET : Tarifs encarts publicitaires 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commission information-communication a décidé de continuer de proposer à certains fournisseurs entrepreneurs ou artisans, d'insérer un encart publicitaire couleur (format 6 cm x 3,5 cm), dans le bulletin municipal.

Il propose de demander à ces fournisseurs, entrepreneurs ou artisans de participer, comme l'année passée, à hauteur de 70 € pour leur parution dans le bulletin municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de maintenir le tarif de 70 € pour l'encart publicitaire.

Les recouvrements seront imputés à l'article 7488 du budget 2020.

OBJET : Facturation budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les instructions Comptable et Budgétaires M14 et M49,

Considérant que ces budgets annexes Activités Commerciales et CCAS n'ayant pas la personnalité morale, ils n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont donc les moyens généraux de la collectivité qui sont utilisés,

Le Conseil Municipal décide l'affectation des charges suivante pour 2019

Budget Activités commerciales			
CHARGES DU PERSONNEL			
Agent	Temps passé par an	Cout horaire agent	Total
Armelle HERAUD	10	17,47 €	174,70 €
Ninon LERAY	20	17,78 €	355,52 €
Stéphanie GEAY	5	14,68 €	73,38 €
Olivier ROULET	30	18,94 €	568,34 €
Services Techniques	15	13,89 €	208,29 €
Total CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			1 380,24 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
<i>Fournitures non stockable (eau, énergie...)</i>			50,00 €
<i>Fournitures administratives</i>			100,00 €
<i>Frais d'affranchissement</i>			30,00 €
<i>Frais de télécommunication</i>			30,00 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL			210,00 €
TOTAL FACTURATION BUDGET Activités Commerciales			1 590,24 €

Budget C.C.A.S.			
CHARGES DU PERSONNEL			
Agent	Temps passé par an	Cout horaire agent	Total
Armelle HERAUD	30	17,47 €	524,10 €
Ninon LERAY	50	17,78 €	888,81 €
Stéphanie GEAY	35	14,68 €	513,66 €
Olivier ROULET	95	18,94 €	1 799,74 €
Régis RAINETEAU	83	14,38 €	1 193,25 €
Antoine BREMAUD	41	13,40 €	549,24 €
Total CHARGES DU PERSONNEL (salaire + charges patronales)			5 468,80 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL			
<i>Fournitures non stockable (eau, énergie...)</i>			100,00 €
<i>Fournitures administratives</i>			150,00 €
<i>Frais d'affranchissement</i>			200,00 €
<i>Frais de télécommunication</i>			50,00 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL			500,00 €
TOTAL FACTURATION BUDGET C.C.A.S.			5 968,80 €

Il est proposé de procéder à au calcul de ce coût ainsi chaque année, de prévoir la dépense sur les budgets annexes et les recettes sur le budget principal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la facturation aux budgets annexes précédemment présentée.

OBJET : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Considérant que le recensement de la population de la commune, supervisé par l'INSEE, interviendra du 16 janvier au 15 février 2020,

Considérant que le territoire de Saint-Mesmin a été découpé en 4 districts (secteurs géographiques),

Considérant que, pour organiser la collecte des informations, un agent recenseur se voit confier un district,

Considérant que, pour assumer ses missions au mieux, l'agent recenseur bénéficie d'une formation.

Considérant que les agents recenseurs sont nommés par arrêté du Maire,

Considérant que, pour toutes les opérations concernant le recensement de la population ; la Commune percevra une dotation forfaitaire de 3270€ par l'INSEE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Décide de créer 4 postes d'agents recenseurs à temps non complet,

Décide de mettre place le système de rémunération suivant

- 1.35€ par bulletin individuel
- 0.85€ par feuille de logement
- 30.00€ par demi-journée de formation
- 10.00€ de forfait téléphone pour les agents recenseurs qui se serviront de leur portable personnel

Décide d'attribuer une indemnité forfaitaire de déplacement de :

- 30.00€ pour l'agent recenseur se voyant attribuer le district n°9
- 15.00€ pour les agents recenseurs se voyant attribuer les districts n°6, 8 et 10

OBJET : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance et fixation du montant de la participation de la collectivité

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de la participation éventuelle par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence, engagée par le Centre de Gestion conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de TERRITORIA MUTUELLE dans les conditions tarifaires ci-dessous :

Garantie 1 : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire

GARANTIE OBLIGATOIRE : INCAPICITE DE TRAVAIL								
Base des cotisations	TIB + NBI + RIB							
Base des prestations	TIN + NBI + RIN (sauf CIA et PFA)							
Choix du Niveau par l'Agent Assuré								
Niveaux	N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	N 6	N 7	N 8
TIN +NBI si DT/IJ	90%	90%	90%	90%	100%	100%	100%	100%
RIN si DT/IJ	0%	90%	90%	90%	0%	90%	90%	90%
RIN si PT franchise 30 J	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%	0%
RIN si PT franchise 90 J	0%	0%	0%	90%	0%	0%	0%	90%
Taux de cotisation								

Taux HT	0.57%	0.70%	0.73%	0.72%	0.71%	0.86%	0.90%	0.89%
Taux TTC	0.61%	0.75%	0.78%	0.77%	0.76%	0.92%	0.96%	0.95%

Garantie 2 : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 90% TIN+NBI) – 0.52% TTC
 Garantie 3 : perte de retraite consécutive à une invalidité à hauteur de 90% - 0.26% TTC
 Garantie 4 : décès (100% TIN+ NBI annuel) – 0.25%

Le choix de l'offre de TERRITORIA MUTUELLE a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 20 juin 2019

Il appartient à présent au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- L'adhésion de la commune via une convention d'adhésion tripartite, à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble de ses agents avec le prestataire TERRITORIA MUTUELLE
- Le cas échéant, le montant de la participation financière de la collectivité et ses modalités d'attribution.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joint à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Vendée

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée en date du 25 juin 2019 portant attribution de la convention de participation au prestataire TERRITORIA MUTUELLE

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 15 octobre 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- ➔ Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.
- ➔ Article 2 : De fixer le montant mensuel de la participation de la collectivité à 9.38€ par agent, sur la base d'un temps complet, et pour les prestations garantie maintien de salaires. Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent
 Les montants de cette participation sont exprimés en € bruts
 La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel
- ➔ Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

OBJET : Renouvellement de la convention « Prestation Paie » avec le Centre de Gestion de la Vendée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité a recours de depuis de nombreuses années à la prestation paie fournie par le Centre de Gestion de la Vendée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention « Prestation Paie » arrive à échéance au 31 décembre 2020. Il convient donc pour la municipalité de statuer sur le renouvellement de la convention « Prestation Paie ».

Après lecture de la convention, annexée à la présente délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de la convention « Prestation

Paie » avec le Centre de Gestion de la Vendée à ce à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 1 ans, renouvelable par tacite reconduction dans la limité d'une durée maximum de 4 année.

Le Conseil Municipal charge, Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Modification adresse école publique « Les P'tits Minois »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le corps enseignant de l'école publique « Les P'tits Minois » a demandé la modification de l'adresse de l'école publique lors du Conseil d'école du 7 novembre dernier.

Considérant que l'entrée et la sortie des élèves se fait par l'entrée située place du Carillon,

Considérant que l'aménagement situé place du Carillon est plus sécurisant pour accueillir l'arrêt du bus scolaire,

Considérant que l'accueil des livraisons et des tiers se fera plus facilement place du Carillon.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification d'adresse et d'acter la nouvelle adresse de l'école publique « Les P'tits Minois » au 6 place du Carillon.

Charge Monsieur le Maire et les services administratifs d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce changement d'adresse.

OBJET : Vente terrain communal – La Jouinière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AC 699 d'une superficie de 24m² accueillait jusqu'alors un transformateur électrique ENEDIS, le terrain était donc loué par la commune. ENEDIS a procédé au retrait du transformateur et laisse donc libre de tout usage le propriétaire.

Il est proposé la vente de ce terrain à Monsieur GRAVELEAU.

La parcelle AC 699 est constructible, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur le prix de vente du terrain.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer la vente au prix de 8€ le mètre carré. Monsieur le Maire recontactera Mr et Mme GRAVELEAU afin de savoir si ils sont toujours acquéreurs. Une délibération sera prise ultérieurement.

6 Questions diverses :

↳ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a reçu son véhicule électrique. Pour rappel, ce véhicule est mis à disposition par la Communauté de Communes moyennant un loyer annuel de 1500€. Il est décidé d'envoyer l'ancien véhicule à la casse. En effet, après passage au contrôle technique les frais à réaliser son trop importants.

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Julien BESSON concernant la jardinière et les arbres devant son établissement. M. BESSON demande la suppression de ces éléments. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la question, la décision sera prise au cours de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- ✚ Prix CAUE « Paysage de votre commune 2019 ». La commune a été attributaire du prix d'encouragement départemental. Monsieur le Maire accompagné des agents des services techniques et de Monsieur PICARD représentant les bénévoles CPIE se sont rendus à la cérémonie de remise des prix. Monsieur le Maire souhaite souligner que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a également été attributaire d'un prix. Une première dans le cadre de ce concours.
- ✚ Travaux de secrétariat de mairie : suite au sinistre les experts procèdent à une visite d'expertise le 26 novembre prochain. Tous les devis ont été réalisés et seront présentés aux experts. Des travaux complémentaires sont à réaliser concernant la création d'un 2^{ème} bureau fermé et le réaménagement de l'accueil. Les sols du 1^{er} étage seront sans doute à changer dans leur totalité.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment du Bar/Tabac va être mis en vente par les propriétaires pour un montant d'environ 100 000.00€. Il demande au Conseil Municipal de s'interroger sur la possibilité d'acquérir ce bâtiment et envisager des travaux de réhabilitation pour améliorer le Bar/tabac. Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur le sujet.
Jean-Luc CHARRIER demande qu'en préalable de cette décision soit regardé dans le cadre de cette opération, le prix d'achat réel, les subventions possibles, tant pour l'achat, que pour les rénovations ou aménagements au regard des moyens de la commune. Monsieur le Maire répond que la municipalité est dans l'attente de subventions possibles.
- ✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur CHARRIER de revenir sur le projet d'aire de jeux intergénérationnelle et son financement.

Un tableau concernant les dépenses et le plan de financement est présenté au Conseil Municipal

DEPENSES			
Consultation réalisée par	Objet	Montant estimatif	Offre retenue
SAET	Travaux : - Préparation du terrain & terrassement, voirie, mobilier urbain, barrière de protection métallique et portillon autour de l'aire de jeux	150 000.00€	162 130.10€
Mairie	Mobilier urbain : - Potelets, racks vélos, corbeilles, bancs (classique + assis debout) tables de pique nique, ganivelle en châtaignier pour fond de parking, double lisse Espaces verts SYDEV	27 200.00€	
Mairie	Equipement : aire de jeux, panier de basket, table de ping-pong	18 000.00€	
RECETTES			
Organisme	Montant de la subvention		
Département	15 000.00€		
Région	20 323.60€		
DETR	60 970.80€		
Autofinancement	106 941.60€		
La commune sera destinataire de subvention dans le cadre du TEPCV montant non défini à ce jour			

Pour rentrer dans le budget ces deux postes devront subir une diminution 12 130.10€

Pour rappel la réhabilitation du restaurant scolaire a été destinataire d'une subvention supplémentaire de 50 000€ du département somme à l'origine destiné au terrain intergénérationnel ce qui a limité l'emprunt pour les travaux du restaurant]

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF n'a pas attribué de subvention au projet. De plus l'assainissement réalisé sur ces travaux sont des travaux d'assainissement eaux pluviales et donc ne pourront pas être transférés à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Gwénaél PIERRE rappelle l'étude d'opportunité du CAUE du 5 mai 2015 mentionnant dans son rapport des espaces publics « vides » dont le Champ de Foire. Dans le diagnostic du Pays de Pouzauges sur le thème « faire du sport » une des lignes des besoins exprimés souligne le besoin de développer « des aires de loisirs orientées vers le sport » du type city-stade ou plateau multisports. L'objectif étant de permettre à la population de bénéficier librement et gratuitement d'un espace pour pratiquer un sport sans être obligatoirement licencié d'un club sportif. Gwénaél PIERRE rappelle que cette première phase de travaux ne comprend pas le city stade mais qu'il sera à acquérir sur le prochain exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le projet n'a pas obtenu les 50 000€ de subvention dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, ce dernier a été mis sur le projet de rénovation du restaurant scolaire portant le montant de la subvention du département à 100 000€. Monsieur le Maire rappelle qu'après requalification du projet d'espace intergénérationnel à aire de jeux intergénérationnelle le projet a permis une subvention de 15000€. Monsieur le Maire souligne que l'ensemble des projets ne pourront pas être subventionné à 80%, il s'agit de financement à optimiser dans le global.

Monsieur le Maire précise que les consultations concernant les travaux ont été lancées et attribuées.

Jean-Luc CHARRIER ne remet pas le projet en question, il souhaitait refaire un point sur le financement et le projet. Il souligne qu'il regrette que le projet ne prenne pas en compte la création d'un arrêt minute pour desservir le centre périscolaire, les travaux de voirie autour du terrain, pas de réflexion sur la réalisation de toilettes publiques, le nouvel emplacement des poubelles affecté au tri sélectif n'est pas défini. Il juge le montant de l'autofinancement excessif pour cette réalisation.

↳ Monsieur le Maire rappelle les prochaines réunions de Conseil Municipal pour l'année 2019 :

- 16 décembre 2019

Fin de la réunion à 23h00
Prochaine réunion le 16 Décembre 2019